Genève, le 24 octobre 2025 Aux représentantes et représentants des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

## Développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne: le Conseil d'Etat salue le soutien marqué des cantons

Ce vendredi 24 octobre, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a soutenu le paquet d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Elle s'est ainsi positionnée en faveur de la stabilisation et du développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne, ce que le Conseil d'Etat genevois salue.

Le canton de Genève est à la fois profondément ancré en Suisse, au centre d'une région transfrontalière, mais il est également tourné vers l'Europe et le monde. Des relations stables et constructives, solides et durables avec nos voisins européens sont constitutives de l'attractivité de notre économie, du fonctionnement efficace de notre marché du travail et de notre vitalité sociale. Pour cette raison, le Conseil d'Etat genevois s'est engagé avec détermination au côté des autorités fédérales pour consolider les relations avec l'UE.

Ce vendredi 24 octobre 2025, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a soutenu le paquet d'accords bilatéraux et approuvé les éléments institutionnels qu'il prévoit. Elle s'est ainsi positionnée pour le développement des relations entre la Suisse et l'UE. Le Conseil d'Etat salue ce signal clair et fort de la part des cantons. Sur la question du référendum obligatoire ou facultatif, le Conseil d'Etat genevois soutient la position du Conseil fédéral en faveur d'un référendum facultatif.

Dans la continuité d'un modèle pragmatique qui a fait ses preuves depuis 25 ans, le Conseil d'Etat s'est activement engagé dans les travaux de la CdC pour consolider la voie bilatérale avec l'UE, qui favorise notre sécurité, notre compétitivité, notre capacité d'innovation et de recherche. Cette coopération plus étroite garantit un accès réciproque et sans entraves au marché européen. Elle est essentielle pour la prospérité du canton de Genève, dont les exportations quotidiennes vers l'UE sont estimées à un montant de quelque 27 millions de francs. Ces accords permettent aussi de garantir la libre circulation des personnes et de lutter contre les risques de sous-enchère salariale, de travail au noir et de concurrence déloyale. Ils permettent enfin de mieux ancrer notre souveraineté et notre capacité à agir avec des partenaires qui partagent nos valeurs fondamentales: la liberté, la démocratie, l'Etat de droit et le respect du droit international.

Le Conseil d'Etat s'engagera au côté de la CdC dans les travaux de mise en œuvre et suivra avec attention les discussions avec le Conseil fédéral sur les mesures visant à renforcer la participation des cantons à la politique européenne de la Confédération.

## Pour toute information complémentaire:

- M. Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Anne Monnerat, cheffe adjointe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82,
- Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DF, T. 022 327 98 21.